

Conseil Ecole Conservatoire 13/06/2023

Présents :

Représentants de parents : Mme Béchet, Mme Mouillaud, Mme Aguesse

Conservatoire : Monsieur Buisson (conseiller aux études musicales) , Monsieur Pereira (Directeur adjoint)

Ecole : Mme Presle (enseignante) , Mme Martinez (directrice)

1) Dispositif actuel

2 demies journées au Conservatoire avec un enseignant de l'école : cours de FM, instruments et ateliers (MAO, ateliers chorégraphiques, gravure, création...)

1 heure de chorale à l'école

Présentation d'instruments préparée par les CM2 au Conservatoire une partie de l'année

Important : les élèves CHAM sont rattachés à plusieurs enseignants de l'école lorsqu'ils se rendent au Conservatoire (rattaché à l'enseignant qui accompagne au Conservatoire)

2) Organisation :

Elèves répartis dans 5 classes

13 en CE1, 9 en CE2, 13 en CM1 et 20 en CM2

Année prochaine : 18 nouveaux : 16 CE1, 1CE2, 1 CM1

3) Gestion des absences :

- d'un enseignant de l'école : en cas de non remplacement, pas de possibilité d'avoir des cours en classe et d'aller au Conservatoire car les élèves ne peuvent s'y rendre que sous la responsabilité des enseignants : le Conservatoire est prévenu. Le matin, les parents sont informés de la situation à l'ouverture de l'école.

- d'un enseignant du Conservatoire : l'école et chaque parent est prévenu par le Conservatoire.

- d'un élève : les parents préviennent l'école et le Conservatoire : l'enseignant qui accompagne les élèves prévient également le professeur sur place.

4) Création de conseil Ecole/Conservatoire

A partir de la rentrée 2023, 2 conseils seront organisés :

- un début novembre

- un fin juin

en présence des représentants des parents d'élèves élus.

5) Communication

Parents/Conservatoire/Ecole

Dans le cahier de liaison de l'école, il sera donné :

- un tableau récapitulatif rempli par les professeurs de FM et d'instrument indiquant les horaires de cours, le nom et les coordonnées des professeurs

- une fiche expliquant les ateliers

- un espace de communication entre les professeurs du Conservatoire et les parents : en cas de souci, les premiers interlocuteurs sont les professeurs du Conservatoire. Dans un second temps, l'enseignant peut être médiateur ainsi que les 2 directions (école , Conservatoire).

- la liste des manifestations prévues dans l'année au fur et à mesure des projets

Ecole/Conservatoire : des conseils d'élèves sont organisés en cours d'année pour faire le point et envisager les remédiations/ solutions en cas de difficulté de l'élève.

6) Evaluations :

Eléments à communiquer :

Pour le Conservatoire

- Objectifs pédagogiques pour les cours d'instrument et de FM
- Notation en FM
- Part du contrôle continu et de fin de cycle
- Règlement à respecter
- Explication des devoirs en FM

Pour l'école :

- Charte de fonctionnement
- Bulletins semestriels

7) Propositions pour l'année prochaine :

- Le conseil Ecole/Conservatoire sera commun aux CHAM et CHAD
- Une réunion à l'école sera proposée pour tous les parents CHAM et CHAD pour présenter l'organisation des deux filières et répondre aux questions en début d'année.
- une réunion sera proposée au Conservatoire avant mi-septembre pour accueillir les nouveaux arrivants dans les deux dispositifs.
- Les parents des élèves CHAM et CHAD seront invités à venir à la rencontre des professeurs du Conservatoire le 14 septembre entre 17h et 19h.
- Tenue de 2 conseils Ecole /Conservatoire dans l'année

Compléments d'information :

- les cours d'ateliers se terminent cette année le 15 juin ,les cours d'instruments et de FM début juillet
- les parents qui souhaitent connaître les horaires pour l'orchestre peuvent se rendre sur Imuse à partir du 15 juin
- les demandes de dérogation à la mairie en cas d'arrivée en Cham ou Chad sont tardives : il y a radiation de l'ancienne école avant l'inscription à l'école Jules Ferry. Les dérogations sont accordées de facto avec l'admission par la commission.